

Quatrième partie

**A**côté de l'appropriation par la force et par le droit, plusieurs des textes précédents abordent la dimension symbolique de l'appropriation de l'espace. La frontière telle que l'aborde F. Guillot dans la première partie, n'existe pas seulement en tant que ligne d'affrontement ou tracé juridique : elle se manifeste également par des signes. Dans la partie précédente, il apparaît que même pour des groupes dominants, l'appropriation de l'espace passe par un marquage symbolique de l'espace, notamment résidentiel. C'est le cas des élites rurales du XIXe siècle, étudiées par Olivier Rialland, qui ont produit un paysage élitaire, le parc de château, celui de la bourgeoisie financière et entrepreneuriale de la fin du XIXe évoquée par Jean-François Gauchet, qui s'est distinguée à travers la production du château-villa, et celui des Tziganes enrichis, observés par Samuel Delépine en Roumanie, qui font construire de grosses villas en plein centre-ville : l'enjeu est bien d'avoir symboliquement « pignon sur rue ». Certains de ces lieux emblématiques d'une réussite sociale (villas, parcs de château), reconnus aujourd'hui comme patrimoine, sont d'ailleurs l'enjeu de réappropriations par de nouvelles élites. À l'inverse, les catégories sociales dominées sont bien souvent cantonnées à l'invisibilité sociale et contraintes de lutter symboliquement pour une place minimale, comme nous l'a évoqué Fabrice Ripoll à propos des « sans-logis » dans la deuxième partie.

Dans cette dernière partie, les textes se focalisent sur la manière dont les groupes sociaux empruntent au registre symbolique dans leurs luttes pour s'approprier l'espace. Dans sa réflexion sur la notion de marquage

de l'espace, Vincent Veschambre formule l'hypothèse que la production, la destruction ou le réinvestissement (à travers le patrimoine notamment) de signes semblent nécessaires à la légitimation de toute forme de pouvoir sur l'espace.

C'est aussi sous cet angle du marquage symbolique qu'Hervé Davodeau envisage les politiques paysagères : au même titre que la patrimonialisation, le « paysage » de l'espace public représente un des nouveaux vecteurs de l'appropriation, utilisé par des pouvoirs locaux en quête de légitimation.

Emmanuel Bioteau est attentif aux marques produites par les Slovaques dans la ville roumaine frontalière de Nadlac : cette toute petite communauté à l'échelle nationale s'efforce ainsi d'affirmer son existence, sans pour autant revendiquer une appropriation exclusive de l'espace urbain.

Le second texte de Vincent Veschambre ainsi que celui de Stéphane Valognes analysent des revendications qui s'appuient sur des traces urbaines, afin de faire advenir un passé refoulé, lié à la grande pauvreté ou à l'esclavage. Ces actions sur le sens des lieux montrent le lien privilégié entre mémoires collectives et traces et posent la question des usages sociopolitiques de la mémoire, dans un rapport étroit entre temps et espace. Elles révèlent combien le support matériel de la trace est inégalement disponible et mobilisable selon les groupes sociaux ; et par là même combien les individus et les groupes sont inégaux dans leur capacité à recourir au symbolique pour légitimer une appropriation de l'espace et affirmer un statut social.